

PREMIER MINISTRE

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail - Démocratie - Paix

DECRET N° 84/859 DU 14 AOUT 1984

Portant nomination de Monsieur BISSILA
Martin, en qualité de Directeur de Ca-
binet du Premier Ministre.

LE PREMIER MINISTRE ;

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

(/u la Loi n°25/80 du 15 Novembre 1980, portant amendement de
l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

(/u le Décret n° 82/595 du 18 Juin 1982, fixant les indemnités
allouées aux titulaires de certains postes Administratifs ;

(/u le Décret n°84/856 du 8 Août 1984, portant nomination du Pre-
mier Ministre ;

DECRETE :

Article 1er.- Monsieur BISSILA Martin, ~~Inspecteur Principal~~
échelon, est nommé Directeur de Cabinet du Premier Ministre.

Article 2.- Il sera alloué à Monsieur BISSILA Martin une indemnité de fonc-
tions conformément au Décret 82/595 susvisé.

Article 3.- Les dispositions antérieures contraires au présent Décret sont
abrogées.

Article 4.- Le présent Décret qui prend effet à compter de la date de signa-
ture sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République Populaire
du Congo.

Fait à Brazzaville, le 14/08/84


Ange Edouard POUNGUI.-

